

Réunion du 26 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, également convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÈQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEBOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUTSIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :**

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loic COUTRY), Albert LASSEURRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

**RAPPORT N° 7 : SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE : CONVENTION DE REVERSEMENT DES ALLOCATIONS ATTRIBUÉES PAR L'ÉTAT À COMPTER DE 2025 POUR LA COMPÉTENCE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET VERSÉES AUX COMMUNES D'ARTIX, MONEIN MOURENX ET ORTHEZ**

**Rapporteur : M. Michel OLIVÉ**

En application de la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et concernant plus particulièrement le Service Public de la Petite Enfance, les communes et les intercommunalités compétentes le cas échéant sont devenues autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

À ce titre elles doivent piloter et mettre en œuvre la politique adaptée aux besoins des familles et de leurs jeunes enfants en recensant les besoins, en informant les familles, en planifiant le développement de l'offre d'accueil et en soutenant la qualité des modes d'accueil.

Pour qu'elles exercent ces missions l'État a prévu un accompagnement financier individuel des communes de plus de 3 500 habitants selon des modalités de calcul définies par le décret n° 2025-678 du 21 juillet 2025 et dont le montant a été fixé pour 2025 par arrêté du 22 octobre 2025.

Pour la communauté de communes de Lacq-Orthez quatre communes ont plus de 3 500 habitants et sont donc attributaires de cet accompagnement financier qui s'élève pour 2025 à 20 328,13 € par commune. L'État prévoit de reconduire annuellement le versement de cette allocation.

Compte tenu de l'exercice communautaire de ces missions au titre de la compétence transférée à l'intercommunalité qui assume à ce titre l'ensemble des charges relatives au Service Public de la Petite Enfance, il est proposé au conseil communautaire de conclure une convention de versement des allocations perçues par les communes à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les termes des quatre conventions, annexées à la présente délibération, à conclure entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les communes d'Artix, Monein, Mourenx et Orthez relatives au versement de l'accompagnement financier de l'État pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant au titre de l'année 2025,
- **d'approuver** le renouvellement tacite annuel de ces quatre conventions de versement tant que l'État reconduira chaque année le versement d'une allocation aux communes pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant et selon des montants d'allocations précisés pour l'année considérée par arrêté ministériel,
- **de charger** son Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez de signer lesdites conventions et d'accomplir toutes les démarches administratives et financières nécessaires à leur exécution.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,




Patrice LAURENT